

S07 Fbis

CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER Selon la R.372 modifiée de la CNAM

Objectif :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire des engins de chantier en sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne appelée à conduire des engins de chantier

Pré-requis :

Etre âgé de plus de 18 ans et médicalement apte.

Moyens pédagogiques :

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur le matériel concerné sur le site de l'entreprise ou sur le terrain.

Durée préconisée :

Débutant : 3 jours.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 6 personnes maxi.

Programme :

Formation théorique :

- La législation
- La classification des engins
- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Réaliser l'adéquation entre le matériel utilisé et les tâches à réaliser.
- Devoirs et responsabilité des conducteurs d'engins, Respect des règles de conduite et de sécurité
- Plan de circulation dans l'entreprise et sur les chantiers.
- Connaissance de la motorisation.

Formation pratique :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant chaque début de prise de poste et chaque fin de poste.
- Equipements et sécurité
- Exécutions des manœuvres – réactions au quotidien
- qualité des opérations
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie.

Validation de la formation :

Délivrance, si tests d'aptitudes théoriques et pratiques satisfaisants, d'une autorisation à la conduite en Sécurité R.372 modifiée.